

ÉVÉNEMENT.

## « Cette loi est un hold-up au profit des intérêts privés »

---

Le secrétaire général de la CGT énergie, Frédéric Imbrecht, estime que le projet du gouvernement va surenchérir le prix de l'électricité.

### **Pourquoi qualifiez-vous la loi NOME de « hold-up » ?**

**Frédéric Imbrecht.** Pourquoi cette loi, alors que Bruxelles reconnaît que le marché français de l'électricité est suffisamment ouvert à la concurrence ? Parce que le gouvernement et les concurrents d'EDF, comme Poweo, Direct Énergie ou GDF Suez, constatent que la concurrence ne fonctionne pas en France. Les Français sont restés, dans leur écrasante majorité, fidèles aux tarifs réglementés. Et pour une raison simple : le prix de l'électricité en France est « trop bas » pour que la concurrence puisse se développer. Les entreprises privées qui ne produisent pas ou très peu d'électricité peinent à prendre pied sur le marché, car leurs offres ne sont pas compétitives. Le projet de loi NOME vise donc à surenchérir artificiellement le prix de l'électricité. Or, si le prix de l'électricité en France est historiquement faible, c'est en raison du choix qui a été fait de développer un parc nucléaire qui fournit aujourd'hui 80 % de la consommation. La loi NOME est un hold-up, parce que l'on va offrir un quart de la production, que les Français ont payée avec leur facture, à Poweo, Direct Énergie et GDF Suez pour qu'ils puissent réaliser des profits au seul bénéfice de leurs actionnaires.

### **En quoi la sécurité d'approvisionnement en électricité est-elle menacée par cette loi ?**

**Frédéric Imbrecht.** Dans le nucléaire, le retour sur investissement est beaucoup plus long. Le nucléaire nécessite de colossaux investissements et s'amortit sur le long terme. Or, la marge que réaliseront les concurrents d'EDF ne sera pas utilisée pour investir dans les moyens de production d'électricité. D'autre part, ce nouveau dispositif risque d'amener EDF à reconsidérer sa stratégie. Pourquoi investir aujourd'hui dans des moyens de production, si demain ce sont des sociétés concurrentes qui en tirent bénéfice ? Cette loi menace donc la sécurité d'approvisionnement qui est déjà, depuis plusieurs années, fragilisée par le sous-investissement. Les logiques d'ouverture du marché et de privatisation des entreprises du secteur ont en effet poussé à ce que les investissements financiers prennent le pas sur les investissements dans l'outil de production. Rappelons que, cet hiver, à plusieurs reprises, a été évoquée la possibilité de coupures, alors que l'épisode de froid qu'a connu la France n'a pas été plus sévère qu'en 2008 et que, du fait de la crise économique et d'une moindre consommation des entreprises, la consommation globale a reculé.

### **Pourquoi défendez-vous la constitution d'un pôle public de l'énergie ?**

**Frédéric Imbrecht.** La concurrence a démontré qu'elle n'était pas capable de garantir la sécurité d'approvisionnement et qu'elle remet en question le droit à l'énergie. À l'opposé de ce modèle, nous proposons de regrouper l'ensemble des entreprises du secteur dans un pôle public dont la maîtrise devra être assurée par le Parlement, tant dans la définition des objectifs que du cahier des charges, auxquels les entreprises devront se soumettre. Ce pôle devra associer usagers et élus locaux jusqu'à en faire les décideurs. La création de ce pôle préfigurerait, à nos yeux, ce qui pourrait être demain une nouvelle nationalisation du secteur énergétique.

**entretien réalisé par Pierre-Henri Lab**